



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 16 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 16 JANVIER 2015, à 20h30, sous la présidence de :

Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES

Présents : Patrick BOUILLON, Patrice DELORME, Victor-Emmanuel PACAUD, Catherine ZAMBELLI, Antoine-Pierre de GRAMMONT, Christophe GRIFFON, Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE, Sylvie LHENRY, Fabrice PERRIER, Rémi ROCHAY

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de Séance : Alix LECOMTE (en complément de Marie-Anne GERBE, SdM présente)

Date de Convocation : MERCREDI 07 JANVIER 2015

Lecture est faite du Compte-Rendu de la réunion ordinaire du VENDREDI 07 NOVEMBRE 2014. Aucune remarque n'étant faite sur son contenu, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/Location Place communale du Viaduc

Le Maire informe le CM que Mr Serge LEMOIGNE a souhaité reprendre le bail de location de la Place Communale située derrière le Viaduc (Parcelles 367 et 369). Le CM après avoir discuté a accepté qu'un bail de location soit rédigé au nom de Mr LEMOIGNE au tarif pratiqué lors du dernier bail de Mr ALLOIN

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M01-16-DELIB-01	11	0	0	Adoptée

2/Location Place communale du Pont

Le Maire informe le CM que Mr Patrice DELORME propose de reprendre le bail de location de la Place Communale située derrière le Pont (Parcelle 469). Le CM après avoir discuté a accepté qu'un bail de location soit rédigé au nom de Mr DELORME au tarif pratiqué lors du dernier bail de Mr ALLOIN

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M01-16-DELIB-02	11	0	0	Adoptée

3/ Réécriture des compétences de la Communauté de Communes du Charolais

Lecture est faite de la délibération intervenue en Assemblée de la ComCom du Charolais concernant la réécriture nécessaire faite des compétences de cet entité, après une première délibération opérée précédemment n°11-07-2014 du 04 septembre 2014.

Le CM après en avoir délibéré, adopte les statuts et compétences annexés à la présente délibération

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M01-16-DELIB-03	11	0	0	Adoptée

4/ Entretien de voirie ComCom du Charolais : adhésion augroupement de commandes

Lecture est faite de la délibération intervenue en Assemblée de la ComCom du Charolais concernant la réalisation des travaux et l'entretien des voiries tant pour les besoins propres de la ComCom communauté que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer et permettant de réaliser des économies importantes, une optimisation du service, et une garantie de la cohérence du réseau.. Le CM après en avoir délibéré, décide d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux et de l'entretien des voiries pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M01-16-DELIB-04	11	0	0	Adoptée

[5/Contrat de Prestation Service de Déneigement BARRAUD pour 4 ans.](#)

Lecture est faite de la délibération intervenue en Assemblée de la ComCom du Charolais concernant la convention passée avec plusieurs entreprise, et particulièrement l'Entreprise G.BARRAUD de Changy, et concernant le déneigement et salage avec du matériel adapté des routes des communes membres de la Communauté de Communes du Charolais, en l'occurrence les communes de LUGNY et CHANGY. Le CM après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation de services déneigement avec l'entreprise BARRAUD aux tarifs horaires en Semaine de 60 € HT et 75 € le WE. La commune s'acquittera de 9,82 % des travaux effectués selon la procédure annexée, le reste échouant à celle de Changy pour 15,15% et à la ComCom pour 75,03%

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M01-16-DELIB-05	11	0	0	Adoptée

[POINTS et QUESTIONS DIVERSES](#)

[1/Premiers éléments de clôture du CA2014](#)

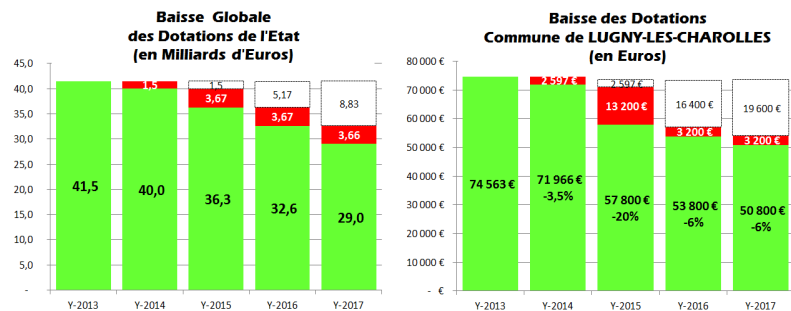
Le Maire a présenté le point au 15 Janvier du Compte Administratif de la commune issu de l'exécution budgétaire 2014. Aucune anomalie budgétaire n'est relevée et l'exécution budgétaire s'est déroulée sans problèmes majeurs.

EXECUTION BUDGETAIRE COMPTE PRINCIPAL : STATUT au 15 JANVIER 2015				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Niveau de contrôle	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles
Générales Fonctionnement	11	42 869,70 €	33 674,27 €	9 195,43 €
Dépenses de Personnel	12	60 000,00 €	58 237,41 €	1 762,59 €
Atténuation de Produits	14	26 000,00 €	24 036,00 €	1 964,00 €
Virement à la Section invest	23	37 130,30 €	0,00 €	37 130,30 €
Indemités SDIS, SIVOS	65	59 000,00 €	55 749,11 €	3 250,89 €
Emprunts Dettes	66	1 000,00 €	941,00 €	59,00 €
		226 000,00 €	172 637,79 €	53 362,21 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Niveau de contrôle	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles
Deficit Antérieur	1	23 092,70 €	0,00 €	23 092,70 €
Transfert entre sections	40	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Emprunt et Dette	16	5 300,00 €	5 220,63 €	79,37 €
Immobilisations Incorporelles	20	800,00 €	5 423,30 €	-4 623,30 €
Immobilisations Corporelles	21	42 807,30 €	34 603,77 €	8 203,53 €
		73 000,00 €	45 247,70 €	27 752,30 €

EXECUTION BUDGETAIRE COMPTE PRINCIPAL : STATUT au 15 JANVIER 2015				
FONCTIONNEMENT				
RECETTES	Niveau de contrôle	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles
Excédent Antérieur	2	41 587,55 €	0,00 €	41 587,55 €
Transfert entre sections	42	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Produits et Services	70	22 600,00 €	24 465,54 €	-1 865,54 €
Impôts et Taxes	73	101 554,00 €	111 285,22 €	-9 731,22 €
Dotations et Subventions	74	57 958,45 €	71 966,25 €	-14 007,80 €
Revenus Immeubles	75	850,00 €	932,50 €	-82,50 €
Produits Exceptionnels	77	450,00 €	1 066,14 €	-616,14 €
		226 000,00 €	209 715,65 €	16 284,35 €
INVESTISSEMENT				
RECETTES	Niveau de contrôle	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles
Virement de la Section Fonct	21	37 130,30 €	0,00 €	37 130,30 €
Affectation Deficit + FCTVA	10	31 419,70 €	31 419,70 €	0,00 €
Subventions	13	4 450,00 €	3 827,00 €	623,00 €
		73 000,00 €	35 246,70 €	37 753,30 €

Balance Comptable d'Entrée		47 044,03 €
FONCTIONNEMENT		
Recettes	209 715,65 €	
Dépenses	172 633,66 €	
RESULTAT 2014	37 081,99 €	
INVESTISSEMENT		
Recettes	35 069,70 €	
dont Report au 1068		
Dépenses	45 247,70 €	
RESULTAT 2014	- 10 178,00 €	
RESULTATS de l'EXERCICE 2014		26 903,99 €
EXCEDENT DE CLOTURE REPORTE 2013 (au 002)	41 587,55 €	
RESULTATS CUMULES 2014	78 669,54 €	
RESTES à REALISER 2014	- €	
RESULTATS de CLÔTURE 2014		45 398,84 €
REPORT en DEPENSES INVESTISSEMENT	Châpitre 001	33 270,70 €
AFFECTATION en RECETTES INVESTISSEMENTS	Châpitre 1068	33 270,70 €
REPORT en RECETTES FONCTIONNEMENT	Châpitre 002	45 398,84 €
Balance Comptable Sortie		51 606,30 €

2/Premiers éléments de construction du Budget primitif 2015



Le Maire a présenté les premiers travaux sur la construction du futur Budget Primitif 2015 à voter en Mars 2015. Les mesures gouvernementales déjà votées et visant à réduire le train de vie de l'Etat impactera beaucoup les budgets des communes en 2015-2016 et 2017. La Commune de Lugny verra sa dotation réduite de 3 000 € (6%) par an pendant 3 ans, auquel il faut rajouter 10 000 € en 2015, liés à la conversion du

Contrat Aidé d'Amandine BONIN en Contrat titulaire.

Cette baisse de dotation entrainera d'emblée un déficit budgétaire en fonctionnement entre Recettes disponibles et Dépenses engagées pendant 3 ans. Ce qui implique de faire un choix de stratégie entre la réduction drastique des montant disponibles à l'investissement sans augmentation de la fiscalité communale, ou le maintien d'un niveau d'investissement à compenser ponctuellement par une légère augmentation de la fiscalité communale (5%) . Ce choix stratégique sera au cœur des débats du CM en matière budgétaire.

3/Liste des besoin exprimés en investissement 2015

Le Maire a présenté la liste des besoins d'investissement récentes pour 2015, sans qu'aucune décision ne soit prise pour leur inscription finale au budget d'investissement 2015 pour la plupart d'entre eux.

Contrat Maintenance Logicielle	3 000 €	Engagé
1/2 toiture Ecole+Chenaux	14 200 €	Non décidé
Signalisation Hameaux	600 €	Non décidé
Panneau Limitation à 50 Traversée Bourg	600 €	Non décidé
Voirie Communale	3 000 €	Non décidé
Abri-Bus Cadolles	2 400 €	Non décidé
Escalier Abribus-Préau	6 000 €	Non décidé
TOTAL	29 800 €	

4/Aménagement extérieurs bâtiment école (Projet)

La Maire informe le CM qu'un projet d'aménagement des extérieurs du bâtiment Ecole existe désormais sur le papier, mais la baisse de dotation des 3 prochaines années conjuguée à l'obligation d'augmentation de la masse salariale pour préparer, sur la même période, le remplacement en 2017 d'une Adjointe d'Animation arrivée à la retraite par une autre déjà titularisée en 2015, nécessite de la prudence en matière d'investissement et à tout le moins une modularité des projets en plusieurs tranches pouvant être réalisées sur plusieurs années indépendamment les unes des autres.

ETAT ACTUEL



ETAT FUTUR ENVISAGE



Le projet serait de consacrer un 1/3 de la surface du vieux préau actuel pour y aménager un abribus de 15 à 20 places où les adolescents accèderaient par un escalier à mettre en place sur la rue. Puis sur le dernier 1/3 central de la surface du vieux préau, aménager un passage en plan incliné entre la cour goudronnée actuelle, et la zone de jeu aménagée derrière le vieux préau sur la gauche du bâtiment. La nouvelle zone, une fois protégée et close par une nouvelle clôture adaptée, pourrait recevoir la construction d'un nouveau préau en remplacement de l'ancien (rappel le dernier 1/3 du vieux préau est occupé par un garage utilisé pour ranger les trottinettes des enfants). Enfin, le projet inclurait également l'aménagement d'un auvent semi clos, le long d'un 1/3 du bâtiment scolaire et de l'annexe Mairie, dans le prolongement de la pente de toit actuelle, afin de créer une zone d'attente des parents abritée de la pluie et du vent.

Le Maire rappelle que ce projet n'est qu'une esquisse, dont les devis ont été grossièrement établis et qui présente un cout global d'environ 90 k€ HT, réalisable en 4 ou 5 tranches annuelles de 20 à 25k€, sans recourt à prêt bancaire. Mais qu'il ne pourra sans doute pas être calé budgétairement tant que la baisse des dotations de l'Etat sera en vigueur.

Le Maire rappelle aussi que le projet de rénovation/reconstruction de la Station d'Épuration d'Orcilly est aussi à caler budgétairement avec une enveloppe entre 120 et 150k€ dans les prochaines années, avec cette fois, l'aide d'un prêt bancaire de 100 k€ et des subventions pour le complément, et qu'il ne pourra pas démarrer avant l'extinction de la dette bancaire en cours, c'est-à-dire en 2018.

[5/Attribution au PIIC 2014 DETR2014](#)

Le Maire informe que les services de la Préfecture ont informé la Commune qu'une enveloppe de 9700 € de subvention au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) 2014 pour une enveloppe de travaux d'investissements présentés de 32 400€, dont la perception totale est conditionné à la réalisation complète de l'enveloppe de travaux présentée. A ce jour 13 000 € de travaux ont été réalisés en 2014 (Aménagement locaux Cantine) et restent donc 19 000 € à réaliser entre 2015 et 2016 (Demi toiture bâtiment scolaire).

Le Maire informe également que les 3650 € de subventions prévues au PIIC2014 ont été encaissés sur le compte de la commune, correspondant aux 30% des 13 000 € de travaux de la Cantine réalisés en 2014.

[6/Appel à Projet du PIIC2015 et de la DETR2015](#)

La Maire informe qu'il a présenté une première enveloppe de travaux de 18 000 € au titre du PIIC 2015, correspondant à une première tranche de travaux du projet des abords extérieurs de l'école, et réalisable entre 2015 et 2017. Par ailleurs aucune décision n'a été prise quant à une réponse à l'appel à projet DETR2015, dont la date limite initiale de candidature est fixée au 15 février 2015. La logique voudrait que la même tranche de travaux du projet présenté au PIIC2015, soit également présentée au titre de la DETR2015.

[7/Très Haut Débit : Présentation au Conseil Départemental de la stratégie de déploiement Régionale](#)

La Maire informe qu'une première présentation de la stratégie de déploiement du très haut débit a été faite au Conseil Départemental, relayée au niveau de la ComCom du Charolais par Gérard GORDAT, lors de la dernière réunion du 20 Novembre 2014 dernier. Le territoire de la ComCom du Charolais est prévu d'être câblé en fibre optique en Etape 2 au-delà de 2020, comme toutes les autres ComCom mitoyennes (seule la CC de Chauffailles sera câblé en Etape 1). Par contre LUGNY-LES-CHAROLLES (avec CHANGY, et NOCHIZE, pour info) bénéficieront comme d'autres communes prévues en Etape 2, d'une sous répartition intermédiaire permettant d'améliorer très largement les débits actuels de connexion, (mais sans apport immédiat d'un support fibre optique, mais d'un support métal standard)

[8/Questions diverses](#)

La Maire informe qu'une deuxième station de travail informatique prévue au contrat JVS-Maristem a été installée en Décembre et que la première station (désormais dépassée en terme de Système d'exploitation) subsiste toujours, connectée à la nouvelle, agissant comme serveur principal où les données comptables et municipale sont résidentes et partagées.

Victor-Emmanuel PACAUD, informe que la Commission Voirie s'est réunie courant Décembre pour faire le point sur les travaux Voirie 2015 à mener et établir les lignes budgétaires prévisionnelles à inscrire au budget 2015.

Le Maire informe le CM que suite au souhait de retrait dûment motivé par écrit de Mme RAVAUD de la commission de Révision de la Liste électorale, il a proposé fin Novembre au Tribunal de Grande Instance de choisir un candidat de remplacement parmi une liste de volontaires à ce poste. Le TGI a notifié son choix fin décembre en la personne de Mme Bernadette BUISSON, de Roussy, Maire sortant.

La Nouvelle commission de Révision de la Liste Electorale est donc constituée de Mr Bernard BALLIGAND, nommé par l'Administration qui a souhaité continuer, de Mme Bernadette BUISSON, nouvellement nommée et de Mr Patrick BOUILLON, Maire, nouvellement nommé et membre d'office.

La révision 2015 de la liste a été commencée fin décembre et vient de produire une première Edition de la liste électorale qui sera utilisée pour les prochaines élections départementales de Mars 2015

[9/Prochaine Réunion du Conseil Municipal](#)

Le Maire souhaite qu'une date fixe simple soit fixée pour les réunions du CM.

Le choix se porte sur le deuxième Vendredi de chaque mois

La date du prochain Conseil Municipal (2015-CM02) a donc été fixée au VENDREDI 13 FEVRIER 2015 à 20h30 à la Salle des Conseils.

Après épuisement des sujets inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00.